

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 juin 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VOI 002-4035/18/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "requalification du Cours Lieutaud à Marseille"

MET 18/7455/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Cours Lieutaud forme, avec le boulevard Garibaldi, un axe majeur du centre-ville de Marseille, reliant, du nord au sud, la Canebière au boulevard Baille.

Les multiples dysfonctionnements constatés (saturation automobile, inconfort des cheminements piétons, stationnement anarchique), ont mis en évidence la nécessité d'une requalification de l'axe avec les objectifs suivants :

- Assurer un écoulement satisfaisant de la circulation par une réduction du profil de voirie, rendu possible par la mise en service de la rocade L2, intégrant un traitement qualitatif des deux grands carrefours intermédiaires (Cours Julien et boulevards Thurner et Salvator);
- Créer un alignement d'arbres sur chaque rive ;
- Offrir des itinéraires continus pour les modes doux et des cheminements piétons plus confortables;
- Organiser un stationnement unilatéral rationnel, intégrant des aires de livraison et des emplacements pour les deux roues ;
- Mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable, notamment par un projet de mise en lumière.

Le projet prévoit sur la majorité du Cours Lieutaud une réduction du profil de voirie à 2x1 voies, au profit d'un élargissement des trottoirs. Une bande d'usage en rive de trottoir accueille les activités commerciales, le stationnement et certaines fonctions urbaines (propreté, éclairage). Des itinéraires cyclables continus sont prévus sur la totalité de l'axe.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, un partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône est mis en place. La présente délibération vise ainsi à approuver une demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 13 333 333 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département : Subvention sollicitée	9 000 000€HT
Métropole AMP	4 333 333€HT
Total financement	13 333 333€HT

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération VOI 003-2844/17/CM affectant l'opération 2015108500 relative à la requalification du cours Lieutaud à Marseille ;
- La lettre de saisine de Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 26 Juin 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération relative à la requalification du Cours Lieutaud à Marseille.

Délibère

Article 1 :

Monsieur le Président de la Métropole Aix Marseille Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix Marseille Provence et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

Signé le 28 Juin 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 09 juillet 2018

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement en dépense sur l'état spécial de Territoire sur le Budget 2018 et suivants de la Métropole Aix Marseille Opération : Requalification du Cours Lieutaud à Marseille - Nature : 4581171036 - Fonction : 851 - Opération : 2017103600 – Sous-politique : C311.

La recette correspondante sera constatée en section d'investissement au budget 2018 suivant de la Métropole Aix Marseille Provence au chapitre 13, nature 1322 - Fonction : 851 - Sous-politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC